

Tableaux de renseignements supplémentaires

Stratégie ministérielle de développement durable 2018-2019

1. Contexte de la Stratégie ministérielle de développement durable

Bien que le service des poursuites pénales du Canada ne soit pas assujéti à la [Loi fédérale sur le développement durable](#)ⁱ et ne soit pas tenu d'élaborer une version complète de la stratégie ministérielle de développement durable, le service des poursuites pénales du Canada souscrit aux principes de la SFDD en mettant en œuvre la Politique d'achats écologiques.

La [Politique d'achats économiques](#)ⁱⁱ appuie les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour promouvoir l'intendance environnementale. Conformément aux objectifs de la Politique, le service des poursuites pénales du Canada appuie le développement durable en intégrant les facteurs de rendement environnemental au processus décisionnel en matière d'achats, au moyen des actions décrites à la section 2 ci-dessous dans le tableau Objectif de la SFDD : un gouvernement à faible émission de carbone.

2. Engagements du service des poursuites pénales du Canada

Conformément aux exigences de la Politique d'achats écologiques, le SPPC privilégie la sélection de biens et de services en fonction d'autres facteurs que les coûts : la qualité, la performance environnementale et la disponibilité entrent ainsi en ligne de compte lors des décisions d'approvisionnement.

On qualifie d'« écologiques » les biens et services qui sont moins nocifs pour la santé et l'environnement comparativement à d'autres produits et services concurrents qui servent aux mêmes fins. Dans le choix du produit ou du bien, on tient aussi compte de l'empreinte écologique réduite de sa fabrication (par exemple des produits recyclés), des incidences plus faibles de son utilisation ou de la production moindre de déchets en raison d'un emballage moins volumineux.

En formant ses employés aux achats écologiques, le SPPC veut aussi s'assurer qu'ils sont en mesure de comprendre le pourquoi des achats écologiques et de reconnaître ce qui rend des biens et services écoénergétiques. Les employés seront ainsi habilités à prendre des décisions plus éclairées en matière d'achat.

Objectif de la SFDD : un gouvernement à faible émission de carbone

Cible de la SFDD	Mesure de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Point de départ, si disponible, et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Programmes au sein desquels les actions ministérielles auront lieu
<p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des immeubles et des parcs automobiles fédéraux de 40 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030, avec l'ambition d'atteindre cette cible d'ici 2025.</p>	<p>Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone grâce aux pratiques d'achat écologiques.</p>	<p>Veiller à ce que les considérations environnementales soient prises en compte dans les pratiques, les processus et les contrôles de gestion des achats.</p>	<p>Point de départ : FY 2015-16</p> <p>Indicateurs : Pourcentage des achats qui incluent des critères ou des dispositions visant à réduire l'incidence environnementale du produit ou du service acheté.</p>	<p>Programme de poursuites en matière de drogues, de sécurité nationale et des territoires du Nord</p> <p>Programme de poursuites des infractions réglementaires et des crimes économiques</p> <p>Services internes</p>
		<p>Veiller à ce que les employés qui prennent des décisions en matière d'achats ou exécutent des opérations aient suivi la formation nécessaire pour appuyer le principe d'achats écologiques.</p>	<p>Point de départ : EF 2015-2016</p> <p>Indicateurs : Pourcentage d'employés en approvisionnement et en gestion de matériel qui ont suivi une formation en achats.</p>	
		<p>Intégrer les objectifs du principe d'achats écologiques dans les ententes de gestion du rendement des gestionnaires et des chefs fonctionnels chargés des achats et de la gestion du matériel.</p>	<p>Point de départ : EF 2015-2016</p> <p>Indicateurs : Pourcentage de chefs fonctionnels chargés des achats et de la gestion du matériel dont l'évaluation du rendement comprend des objectifs liés aux achats écologiques.</p>	
		<p>Veiller à ce que l'achat des fournitures de bureau prenne en compte l'incidence environnementale de ces produits, dans la mesure du possible.</p>	<p>Point de départ : EF 2015-2016</p> <p>Indicateur : Surveiller l'utilisation des instruments d'approvisionnement d'usage courant en matière d'achats écologiques et en rendre compte.</p>	

3. Intégration du développement durable

Le service des poursuites pénales du Canada continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD par l'entremise de son processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). Une EES relative aux propositions de politiques, de plans et de programmes comprend une analyse des incidences de la proposition sur l'environnement, notamment sur les objectifs et les cibles de la SFDD.

Les déclarations sur les résultats des évaluations du service des poursuites pénales du Canada sont rendues publiques lorsqu'une initiative ayant fait l'objet d'une EES détaillée est annoncée le [site web du SPPCⁱⁱⁱ](#). La déclaration publique vise à montrer que les incidences environnementales (y compris sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD) des politiques, plans ou programmes approuvés ont été prises en compte lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décisions.

Notes en fin d'ouvrage

- i Loi fédérale sur le développement durable, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-8.6/index.html>
- ii Politique d'achats économiques, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>
- iii Les déclarations, <http://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra/pub/index.html>